



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Credit

Question écrite n° 29706

Texte de la question

M Albert Facon attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, charge des handicapes et des accidentes de la vie, sur l'impossibilite dans laquelle se trouvent de nombreux handicapes d'obtenir des credits gratuits pour tous les achats necessaires a la vie courante (meubles, electro-menager, etc), dans la mesure ou les agences de credit habituees a ce genre de prets ne peuvent prendre les handicapes comme clients, ces derniers n'etant pas assurables au vu de leur invalidite superieure a 80 p 100. En consequence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour remedier a cette situation qui penalise les handicapes.

Texte de la réponse

Reponse. - D'une maniere generale, les personnes qui presentent un probleme de sante grave peuvent se voir refuser l'octroi d'un pret. En effet, les organismes financiers exigent quasiment systematiquement une police d'assurance couvrant ce pret. A defaut, le pret est refuse. Or, nombre d'assureurs refusent le benefice d'une telle assurance aux personnes handicapees en raison des risques particuliers, pas necessairement demontres, qu'elles encoureraient selon eux du fait de leur situation particuliere. A la difference des vehicules a moteur, l'assurance en matiere de pret bancaire, ne presente pas un caractere obligatoire du fait de la loi, mais de la pratique par les organismes financiers. C'est pourquoi, il ne peut etre impose a aucun assureur de delivrer une police. Toutefois, il existe dans certains contrats des clauses prevoyant une alternative, soit par une protection reduite, soit par une surprime. Conscient des difficultes evoquees par l'honorable parlementaire, le secretaire d'Etat aux handicapes souhaite envisager cette question dans le cadre plus large des discussions deja ouvertes avec les representants du secteur des assurances sur les rapports des personnes handicapee accidentees de la vie avec leur(s) assureur(s).

Données clés

Auteur : [M. Facon Albert](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29706

Rubrique : Banques et etablissements financiers

Ministère interrogé : handicapés et accidentés de la vie

Ministère attributaire : handicapes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 1990, page 2716